



Commune de Carouge

Dans sa séance ordinaire du 29 octobre 2015, le Conseil municipal a adopté les délibérations suivantes :

D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de réalisation de CHF 1'955'000.-TTC destiné au renouvellement d'une partie de l'éclairage public dans les secteurs Centre, Nord et Est de Carouge. De charger le Conseil administratif de solliciter en temps utiles toutes les subventions visant à encourager les économies d'énergie. De comptabiliser la dépense prévue dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la Ville de Carouge, dans le patrimoine administratif. D'amortir le montant de CHF 1'955'000.- TTC au moyen de 10 annuités, dès 2017 sous rubrique 62.331.

(DA 009-2015) Décision prise par 31 oui, 0 non et 0 abstention

D'autoriser le Conseil administratif à accorder le cautionnement simple de la Ville de Carouge à la Banque Cantonale de Genève, pour le prêt de CHF 1'024'800.—, contracté par la Fondation du Vieux Carouge pour une durée indéterminée. De demander au Conseil administratif de désigner deux de ses membres pour signer l'acte de cautionnement y relatif. D'autoriser les deux membres du Conseil administratif, en application du chiffre 2 ci-dessus, à se faire représenter par le chef du service financier ou le secrétaire général, pour la signature de l'acte de cautionnement. D'indiquer ce cautionnement au pied du bilan de la commune de Carouge

(DA 011-2015) Décision prise par 31 oui, 0 non et 0 abstention

Le Président :
Pierre Maulini